



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 25 février 2010

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Mme Colette BLANCHARD – Mrs André MASLANKIEWICZ et Emile PERRAUD, Adjoints.
Mmes Valérie CARPIN – Christine COCHET et Marie-Françoise PASCAL - Mrs Michel BATTISTELLA, – - Pierre-Marie DUPORT, Bruno FORT, et Roland MOISSET, Conseillers Municipaux.

Absent : Mrs Alain BOUVET - Eric CURTET - Fabrice GALLET et Laurent JOLY

Pouvoirs : Eric CURTET à Didier BONNARD et Laurent JOLY à Valérie CARPIN

Secrétaire de séance : André MASLANKIEWICZ

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

➤ Délibérations

- Devis/Convention AGER Conseil pour le suivi agronomique des épandages des boues de la station d'épuration
- Projet de convention avec la micro-crèche d'Artemare
- Convention avec le CREN
- Travaux ONF

➤ Informations diverses

- Vente de terrain RFF
- BP 2010
- Evolution des logiciels MAGNUS pour le secrétariat
- Subventions du Conseil Général pour les travaux d'eau et la station d'épuration de Cressieu
- Architecte retenu pour le groupe scolaire

➤ Questions diverses

Monsieur le Maire désigne Mr MASLANKIEWICZ secrétaire de séance

Procès-verbal du 14 janvier 2010 : Pas d'observations. Il est adopté à l'unanimité.

A la demande de Mr BONNARD une délibération pour demande de subvention est ajoutée à l'ordre du jour.

➤ Délibérations :

- Devis/convention avec le cabinet AGER Conseil ayant pour objet le suivi agronomique des épandages des boues d'épuration de la commune de Chazey-Bons. Madame BLANCHARD rappelle l'objet de la mission. Monsieur le Maire donne connaissance du devis détaillant la prestation année après année de 2010 à 2014 qui s'élève à 16 357.78 € TTC pour les 5 années. Monsieur BONNARD précise que ce devis tient lieu de convention et demande au Conseil de l'autoriser à le signer. Accepté à l'unanimité.

- Convention avec le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels.

Monsieur le Maire indique qu'afin de formaliser les décisions prises lors des précédentes séances, il convient de signer une convention avec le CREN afin de définir les modalités de partenariat entre les 2 co-signataires dans le but de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel de la commune de Chazey-Bons. Il demande donc à l'assemblée de l'autoriser à signer ce document. Accepté à l'unanimité.

- Micro-crèche d'Artemare

Monsieur le Maire rappelle qu'une micro-crèche associative a été créée sur la commune d'Artemare. Il explique que dès sa création, la municipalité d'Artemare a accepté de prendre en charge la totalité de l'insuffisance de trésorerie afin de permettre le démarrage de l'activité. Il donne lecture du courrier du Président de l'association qui sollicite la participation de la commune au financement de l'insuffisance de trésorerie de la micro-crèche, au prorata du nombre d'heures de garde utilisées par les habitants de Chazey-Bons et propose pour cela la signature d'une convention. Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, refuse la signature de la convention proposée et refuse de participer au fonctionnement de la micro crèche d'Artemare.

- Travaux ONF.

Monsieur BONNARD indique que l'ONF propose de couper les résineux morts et d'éliminer les bois secs dans la forêt communal. Mr BONNARD précise que cette opération vise principalement à sécuriser le site puisque des arbres ou des branches menacent de tomber. Le devis s'élève à 2300 € TTC et Mr le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis. Accepté à l'unanimité.

- Bâtiments communaux : à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter l'octroi de la DGE pour la mise aux normes/accessibilité de l'ancienne école de Chazey et de la salle des fêtes de Chazey-Bons.

► Informations :

- Vente par RFF d'une partie de la parcelle cadastrée section D n°277 lieu dit « Les Biolattes ». Pas d'opposition de la part de la commune.

- Budget Primitif 2010.

Monsieur BONNARD présente les travaux préparatoires de la commission des finances. Le Compte Administratif provisoire du budget communal fait apparaître un solde positif de 400 000 €.

Monsieur BONNARD rappelle les 3 projets d'investissement à mettre en œuvre cette année : pour la commune la construction du groupe scolaire, pour le service d'assainissement la construction d'une station d'épuration pour Cressieu et pour le service de l'eau la rénovation du réseau d'eau avec mise en place d'un surpresseur.

Le financement des 2 premiers projets semble réalisable compte tenu des subventions attendues et obtenues.

En revanche, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau ne financeront que très partiellement les travaux d'eau potable – seul le surpresseur est retenu soit 75 000 € sur les 600 000 € de travaux prévus. La subvention attribuée est donc très en dessous des prévisions et il a décidé de revoir avec le Maître d'œuvre le programme des travaux.

- Proposition de la société MAGNUS pour évolution vers la nouvelle gamme de logiciels. Adopté à l'unanimité

- Subvention du Conseil Général pour les travaux d'investissement à Cressieu :

- construction de la station d'épuration de Cressieu : 56 969 €
- travaux de renforcement du réseau d'eau et mise en place d'un surpresseur : 16 550 €

- Choix de l'architecte retenu pour la construction du groupe scolaire à l'issue de la présentation des projets par les cabinets pré-selectionnés : la meilleure note est obtenue par Espace Projet architecture.

- Rappel de la cérémonie commémorative de dimanche 28 février à 10 h 45 au monument de Narvik (rond point ZA Penaye) en présence de Mr le Préfet de l'Ain.

➤ **Questions Diverses :**

- Monsieur FORT :
 - Passage de la commission de sécurité à la salle des fêtes de Chazey-Bons :
 - Rapport de contrôle SOCOTEC à fournir
 - Faire réparer l'alarme incendie. Mr FORT rappelle que la SOCOTEC est chargée de ce contrôle. Vérifier si cela figure dans le rapport de visite.
 - Installation de détecteurs de fumée à prévoir dans les bâtiments communaux (logements notamment).
 - Rappel que le diagnostic accessibilité voirie et bâtiments publics reste à faire. Mr BONNARD lui indique qu'il en reparlera avec la Communauté de Communes mais que le technicien concerné est très sollicité en ce moment.
 - Réunion de la CLIS à Ceyzérieu le 5 mars pour le suivi de la fermeture de la décharge des Erruts. Monsieur BONNARD précise qu'il y assistera.

- Monsieur BATTISTELLA demande s'il existe un lieu de dépôt des terres de remblai. La réponse est non. La question doit être traitée par les entreprises de travaux publics ou les constructeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 55.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 25 février 2010.

Chazey-Bons, le 26 février 2010

Le secrétaire de séance :
André MASLANKIEWICZ

Le Maire,
Didier BONNARD